

Nous devons continuer de vivre dans une démocratie fonctionnelle et de veiller à ce que tout le monde bénéficie de la primauté du droit.

Une plus grande transparence est éminemment souhaitable. L'enrichissement des connaissances financières est un objectif louable. La création d'un ombudsman des banques et un code de conduite mûrement réfléchi et bien accueilli sont autant de mesures dans la bonne direction. L'ennui est que la grande majorité de ces efforts sont purement volontaires et ne sont pas assez musclés pour en assurer le respect.

Aucun n'est un véritable dissuasif aux abus actuellement commis par les six plus grandes banques.

Il me semble qu'il serait nettement plus facile de réglementer ce comportement de type Far West que d'essayer de continuer à le légitimer.

Nos banques affichent leurs véritables couleurs par leurs comportements sournois et malhonnêtes. Il en résulte des taux d'intérêt excessifs qui sont contraires à la Loi sur l'intérêt ou tout du moins à son esprit.

À mon avis, toute inclusion du taux d'actualisation original dans le calcul de l'écart du taux d'intérêt l'invalide entièrement comme formule. C'est tout bonnement une sanction punitive infligée à tort et à travers à des clients mal informés et peu vigilants.

J'ai récemment vécu une expérience désagréable en faisant des affaires avec ce mode de protection.

J'adhère à la réduction des pénalités abusives de libération d'hypothèque au Canada. La Loi sur l'intérêt aurait dû mettre un terme à cet usage, mais elle ne l'a pas fait... Pourquoi pas?

Le fait de calculer le différentiel d'intérêt en utilisant le taux d'intérêt original publié et en incorporant un taux d'actualisation dans le calcul est à mon avis une pratique malhonnête et honteuse qui est manifestement une ponction fiscale pratiquée par certaines banques. Pour autant que je sache, la plupart, sinon la totalité des plus grandes banques du Canada engrangent ces bénéfices inattendus.

Le ministre des Finances aurait dû mettre un terme à cette pratique, mais il ne l'a pas fait... Comment cela se fait-il?

La SCHL devrait tout bonnement refuser de faire des affaires avec les établissements prêteurs qui ont recours à une pratique aussi sournoise.

Si nous voulons que le gouvernement reconnaisse les banques canadiennes comme étant « systémiques » pour la santé de l'économie, il doit alors proposer une législation pour être sûr qu'elles se conduisent avec intégrité.

La sanction actuelle ne reflète absolument pas le remplacement d'un manque à gagner par la banque, mais est plutôt un moyen détourné d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé.

En vertu de cette pratique, chaque banque s'évertue à conquérir un client... ce qui empêche toute concurrence loyale.

Pour qu'il y ait concurrence entre les banques, le consommateur doit être en mesure de passer librement de l'une à l'autre ou de faire appel à d'autres prêteurs.

Il ne faut pas que les banques se lancent dans une course à la conquête du plus grand nombre de clients possible afin de les asservir pour la vie.

Si j'étais un établissement non bancaire fournisseur de prêts hypothécaires, comme une caisse populaire ou une compagnie d'assurance, je crierais au meurtre. Si les banques asservissent leurs clients pour la vie... comment feront-elles pour continuer d'exploiter un service hypothécaire rentable?

Le groupe même qui obtient un taux d'actualisation élevé et qui a la prudence de prendre une hypothèque de cinq ans pour être sûr qu'il réussira à s'acquitter de ses obligations est celui à qui l'on impose l'amende la plus lourde, à savoir les personnes âgées.

Les personnes âgées qui doivent s'installer dans une maison de retraite ou de convalescence, les personnes âgées qui déménagent en appartement. Les personnes âgées qui s'installent dans une collectivité de maisons industrialisées pour personnes retraitées. Les personnes âgées qui déménagent dans un logement plus abordable. Les personnes âgées qui s'installent dans des maisons intergénérationnelles. Celles qui déménagent dans des logements moins coûteux de toutes sortes... quelle qu'en soit la raison.

Réfléchissez un instant au toupet de ces banques qui ciblent le groupe même de clients qui leur ont permis durant toute leur vie de dégager des bénéfices commerciaux et à ce cadre législatif qui garantit pratiquement leur rentabilité.

Je suis d'avis que les banques canadiennes sont devenues démesurées et qu'il faut leur apprendre une dure leçon en apportant des réformes en profondeur à la législation en vigueur.

Il serait absurde de penser un seul instant que les banques vont réformer leur conduite pour la simple raison qu'elles ont désormais un « code de conduite » volontaire et intelligemment écrit.

Certains banquiers aimeraient vous faire croire qu'ils s'efforcent de régler ce problème en améliorant la divulgation de leurs renseignements, en éduquant les consommateurs, en créant récemment l'ombudsman des banques et en instituant un service de règlement des plaintes tout puissant.

Je suis sûr que vous plaisantez!

Où sont nos politiciens?

J'ai une idée beaucoup plus judicieuse... se passer du calcul trompeur du différentiel de taux d'intérêt.

Cela permet d'économiser beaucoup de temps et d'énergie... n'est-ce pas!

Il me semble que l'on s'affaire à légitimer cette pratique malhonnête et à créer l'illusion de propriété... alors qu'il serait, une fois de plus, beaucoup plus raisonnable d'y mettre fin.

Nous donnons beaucoup trop de latitude au renard pour décider de ce que l'on doit mettre dans le poulailler.

Après tout, on ne peut pas les accuser de se conduire comme des renards. Nous savons tous qu'un renard tuera les poulets à chaque occasion qui se présente.

Notre mission est de les empêcher d'entrer dans le poulailler... point final!

Aidez-moi si vous le pouvez... Je vous en serai profondément reconnaissant.

Assurez-vous que les banques divulguent avec exactitude le nombre de plaintes qu'elles reçoivent et la nature exacte de ces plaintes. Si je cite en exemple mon passage du bureau de l'ombudsman des banques au service de règlement des plaintes, vous pouvez vous attendre à certaines magouilles.

Assurez-vous que les politiciens compétents sont mis au courant des pratiques trompeuses que je viens de décrire.

Veillez croire à mes sentiments les meilleurs.

Terry Saxby